



ASSOCIATION

« *La route en toute conscience : le challenge pour Owen* »

Daniel Morvan

490 Landeveneg 29880 Plouguerneau

☎ 02.98.04.74.75 / 06.32.70.56.68

✉ pour.owen@free.fr

www.larouteentouteconscience.fr

Plouguerneau le 3 avril 2017,

Madame, Monsieur,

Je suis le président de l'association La Route En Toute Conscience : Le Challenge Pour Owen. L'association, forte de 560 adhérents, a été créée en juin 2013 un an après **le décès accidentel de mon fils Owen à l'âge de 14 ans, fauché à vélo par une septuagénaire roulant sous influence de médicaments de niveau 2 et 3. Bien que casqué, il a été très grièvement blessé à la tête et est malheureusement décédé après 24h de coma. La conductrice avait déjà renversé et blessé une scotériste quelques semaines avant le drame.**

Les buts de l'association sont l'information et la sensibilisation du plus large public aux dangers de certains médicaments au volant, de rappeler aux professionnels de santé leur devoir d'information auprès de leurs patients, et de militer pour que la législation française prenne en compte les médicaments altérant la vigilance au même titre que l'alcool et les stupéfiants comme cela se fait dans d'autres pays européens (Grande-Bretagne, Slovénie, Finlande ...) . En effet en France **la législation actuelle ne sanctionne pas la conduite sous l'emprise des médicaments dont les effets délétères sont pourtant identiques à ceux induits par une prise d'alcool ou de drogues illicites** (sommolence, désinhibition, sensation d'ébriété, troubles de la vue, ...).

N'y aurait-il pas là matière à améliorer les mauvais chiffres de la sécurité routière, à sauver des vies, à épargner des familles trop souvent endeuillées ?

Nos rencontres avec des acteurs de la sécurité routière (le président de la commission Alcool Stupéfiants Vitesse au CNSR Conseil National de la Sécurité Routière, le délégué interministériel à la sécurité routière) et dans différents ministères (Justice, Intérieur) et les réponses à nos courriers (Santé, Intérieur, Premier Ministre, Justice) montrent que **le problème des médicaments au volant est bien identifié**. Les études de l'INSERM menées sous l'égide d'Emmanuel Lagarde dans le domaine de la santé et des risques routiers permettent à la France d'être un des seuls pays à disposer de données sur cette question. Il n'y a donc aucun problème du côté de l'information et de la connaissance des politiques. Ce qui ressort de nos différents entretiens est que nos politiques ne savent pas par quel bout se saisir de ce problème, on nous dit « c'est compliqué », d'autre part on nous oppose la liberté de chacun de circuler et les difficultés qu'engendreraient des restrictions de conduite en cas de traitement lourd et enfin ils se focalisent sur les causes majeures de l'accidentalité routière (alcool, stupéfiants et vitesse) et mettent en arrière plan le problème des médicaments au volant. **Selon l'INSERM, 3 à 4% des accidents sont attribuables à la conduite sous influence de médicaments (120 morts et 2500 blessés par an).**

De plus nous pensons que ce chiffre ne reflète que la partie émergée de l'iceberg. En effet, en cas d'accident mortel, des prélèvements sont effectués pour rechercher d'éventuelles substances. Dès lors que l'alcool ou des stupéfiants sont décelés, les recherches s'arrêtent. Dans le cas de notre fils, une recherche de substances médicamenteuses a été effectuée uniquement car ni alcool ni stupéfiants n'ont été décelés. En outre, à la lecture des comptes-rendus sur l'accidentalité, on trouve parmi les facteurs accidentogènes « alcool », « stupéfiant » et « alcool et stupéfiant », jamais on n'y voit la catégorie « alcool et médicaments » ou « stupéfiants et médicaments », les médicaments sont donc noyés dans l'une ou l'autre des causes. Nul n'ignore cependant les interactions qui surviennent fréquemment parmi ces trois types de substances psycho actives.

La question qui se pose est simple : que peut-on faire ?

Très présents sur le terrain dont nos interlocuteurs successifs semblent totalement déconnectés, nos échanges avec un public varié nous amènent à ces constats :

- Le pictogramme n'est pas vraiment connu du grand public notamment chez les consommateurs occasionnels, il est peu visible sur certaines boîtes.
- Quasiment tous nous ont affirmé que les médecins et pharmaciens ne les ont d'aucune manière mis en garde, le défaut d'information est donc avéré très fréquemment, hélas.
- Les médecins et pharmaciens qui mettent en garde leurs patients sont soumis au secret médical et leur marge de manœuvre est ainsi donc limitée. Prévenir, oui, avertir les proches ou les autorités sur la dangerosité d'un patient dangereux au volant, impossible !
- La majorité des personnes sont de bonne foi et, pour peu qu'elles aient été averties en amont, respectent les recommandations indiquées sur les emballages et la notice.
- D'autres sont conscients des dangers, et ont en général des traitements de longue durée, parfois lourds, et connaissent bien leurs prescriptions. Ils estiment n'avoir pas d'autre choix que de conduire quand même, n'ayant selon eux pas d'autres alternatives à la voiture.
- Il reste une marge de la population sur laquelle les messages de prévention n'ont aucun impact. Ce sont ces mêmes personnes qui prennent le volant malgré un fort taux d'alcool ou sous stupéfiant, téléphonent ou envoient des textos au volant, roulent bien trop vite, sans permis ou sans assurance ... Ils sont bien conscients car bien informés des dangers qu'ils encourent pour eux-mêmes et les autres mais font fi des règles élémentaires de prudence. Ce sont des délinquants routiers qui trop souvent multi récidivent et endeuillent des centaines de familles.

Voici nos propositions :

- Améliorer l'information des patients et attirer l'attention des professionnels de santé sur leur devoir d'information. Des propositions concrètes comme celle de **rendre plus visibles les pictogrammes d'alerte sur la boîte** (à l'image de « fumer tue »), et de **faire figurer systématiquement les recommandations de prudence sur l'ordonnance** (les logiciels d'aide à la prescription pourraient être configurés pour cela).
- **Détecter systématiquement les benzodiazépines en cas d'accident**, (mortel, corporel ou matériel) et ainsi **éveiller chez les conducteurs la question de la responsabilité**.
- **Créer un délit de conduite sous l'emprise de médicament au même titre que la conduite sous empire d'alcool ou de stupéfiants**. De manière illogique on interdit sur la boîte la conduite associée à une prise de médicaments de classe 3, mais on ne contrôle pas et on ne sanctionne pas ! Pour l'heure, **en France, cette anomalie existe** et nous nous battons pour la corriger depuis quatre ans nous souhaiterions donc une harmonisation de la législation au niveau européen.

Toutes les études démontrent qu'en matière de sécurité routière la prévention seule ne suffit pas et s'avère même inefficace si elle n'est pas accompagnée de mesures dissuasives telles que les contrôles routiers et les sanctions aux contrevenants.

Notre seul but est de sauver des vies et d'éviter à d'autres de périr sur les routes en étant à la merci de conducteurs inconscients, nous agissons pour que tous les usagers de la route, en particulier les plus vulnérables, puissent se déplacer en toute sécurité, **pour que chacun prenne la route en toute conscience**.

Je souhaiterais connaître votre position concernant le problème de la conduite sous emprise de médicaments et plus largement vos projets en matière de lutte contre l'insécurité routière, afin d'en informer par la suite l'ensemble des adhérents de l'association.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'association, le président Daniel Morvan